

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le **treize décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2021

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAINTANT
MM BOURDEAU, SEBERT, GRENIER, FAUGERE, DELSOL, SOULIVET,
SICAUD, DUBANT.

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

Madame le Maire, après avoir remercié les personnes présentes, demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 08 novembre 2021.

Madame le Maire demande par ailleurs, de rajouter à l'ordre du jour :

- ❖ Délibérations pour l'adhésion au service de Conseil et d'Assistance en prévention du Centre de Gestion de la Gironde

Le conseil donne son accord.

CONVENTIONS D'ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Madame COUDERC informe les conseillers d'une nouvelle obligation issue de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019.

Désormais, chaque maire, en sa qualité d'employeur public, doit établir les Lignes Directrices de Gestion (LDG) applicables aux personnels de sa commune.

Les LDG fixent des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels notamment en matière d'avancement de grade et de promotion interne.

Elles sont définies par l'autorité territoriale, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion, et représentent une projection pour les 6 années à venir.

Dans le cadre des LDG, la collectivité à l'obligation d'établir **des documents annexes**, à savoir ;

- ✓ **Le D.U.E.R.P.** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) qui existe à Mazion depuis 2013, mais qu'il convient de mettre à jour en 2021 en raison des mouvements de personnel depuis cette date.

Ce Document recense l'ensemble des risques qui peuvent se présenter dans la collectivité. Au travers d'une analyse méticuleuse, l'objectif est l'amélioration des conditions de travail.

- ✓ **Le R.S.S.T (Registre de Santé et Sécurité au Travail)** est un document obligatoire qui contient les remarques et les suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité au travail. Il est tenu à disposition de l'ensemble des agents et des usagers. Il permet de signaler au quotidien un risque ou un fait dommageable.

L'employeur est seul responsable de l'élaboration du DUERP, même s'il en confie la réalisation à un chargé de sécurité ou à toute autre personne qu'il estime compétente pour le faire.

Aussi, pour venir en aide aux élus des collectivités, le Centre de Gestion de Bordeaux (CDG) propose aux collectivités des missions de Conseil et d'Assistance en prévention des risques du travail.

Dans cet objectif, il est proposé au conseil municipal, d'adhérer à 2 conventions complémentaires :

- **Une convention** d'adhésion au service de **conseil en prévention** que peut apporter le CDG, moyennant une participation financière de la maitie de 10 € par agent et par an. Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.
- **Une convention** d'adhésion pour la réalisation d'une prestation individualisée **d'Assistance en Prévention** pour l'analyse sur site des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail et l'analyse des postes ou locaux de travail. L'objectif de cette étude est l'amélioration des conditions de travail. Un conseiller en prévention du CDG intervient sur site, afin d'auditionner le personnel et de visiter les bâtiments (mairie / école / garderie / cantine / atelier). Le coût de cette prestation, évaluée à deux jours et demi, s'élève à 1 450 €. (soit : 550 € pour une journée + 350 € pour une demi-journée).

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (CANTINE) : MODIFICATION DES HORAIRES

Madame le Maire informe les conseillers, qu'à la suite d'une erreur de calcul des heures de travail annualisées de l'Adjoint Technique intervenant à la cantine scolaire, le contrat de travail doit être porté à 31 heures au lieu de 30.

Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DES TOPONYMES

Madame le Maire souhaite informer les conseillers de l'état d'avancement du dossier « Toponymes » et des démarches accomplies.

Deux devis ont été demandés à l'entreprise « Signaux Girod » dont les montants sont les suivants :

- ▶ Matériel (numéros de maison / panneaux de rues et de routes) : 8 351.40 € HT (10 021.68 € TTC)

- ▶ Prestation (pose et dépose des panneaux et numéros de maison) : 13 503.00 € HT (16 203.60 €)

Ce dernier devis est un indicateur de l'estimation des coûts de pose.
Une seconde demande de devis a été faite à la Poste.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Problème récurrent **d'odeurs nauséabondes au lotissement Bergeron** émanant de la zone de rétention des eaux pluviales. Il est nécessaire de relancer la SAUR qui n'a toujours pas effectué les analyses.
- ❖ Madame DARD a évoqué le **problème de nid de frelons asiatique** présent sur la propriété de Mme SARAUTE, laquelle refuse de le faire détruire. Les conseillers proposent de téléphoner à la Sous-Préfecture afin de connaître nos possibilités d'intervention.
- ❖ **Remerciements de l'instituteur** concernant le colis gourmand offert par la mairie.
- ❖ **Réponse du département** par un courrier adressé à la mairie, concernant la sécurisation de la **RD 252**. Différentes possibilités sont évoquées, et notamment celle de l'entreprise Signaux Girod qui propose l'installation d'un feu rouge permanent qui ne se déclenche au vert qu'en cas de vitesse respectée à 30 km/h.
Les conseillers restent perplexes ...
- ❖ Un **festival de jazz** sera organisé le 06 août 2022.
Le Black Bass et l'ARSEM se joindront à l'équipe du festival. Ils solliciteront également les associations de la commune.
Une prochaine réunion préparatoire aura lieu le 13 janvier 2022, afin de décider notamment du lieu d'installation du festival.
- ❖ Un courrier de M. DARTIER Pierre-Charles signale des vols de carburant et de vin dans les cuves de sa propriété. Il demande à la mairie s'il serait possible de fermer la nuit, au moyen d'un portail, la route communale qui traverse sa propriété.
M. SICAUD propose plutôt que M. DARTIER ferme sa propriété de part et d'autre de cette voie qui demeure toujours communale. Les conseillers désapprouvent à l'unanimité la demande de M. DARTIER
- ❖ Un mail de M. GRENIER nous signale la découverte dans les bois, proche du terrain de l'antenne d'un sac contenant un chiot mort. La fourrière est intervenue pour l'évacuer.
- ❖ Un accord de principe est pris concernant l'adhésion en 2022 à un prestataire de tickets -restaurants, chèques-vacances ...
M. DUBANT s'interroge sur la possibilité de passer par la CCE.
Cette question est à étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Prochain conseil municipal : 10 janvier 2022